



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 31 mai 2013

Communiqué de presse

Fixation des prix des produits pétroliers en Martinique le 1er juin 2013

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, les critères observés en mai 2013 aboutissent aux constats suivants :

1 – **Légère hausse du cours du pétrole brut (Brent) de +0,6%**, liée aux pertes de production en Syrie (baisse offre) et à la fin des maintenances des raffineurs américains et européens (hausse demande),

2 – **Baisse du cours du butane de – 6%**, due à l'augmentation des excédents de produits légers et à la faiblesse de l'activité de la pétrochimie,

3 – **Baisse du cours du super de -0,7%**, due notamment au ralentissement de la croissance économique qui affecte la demande en Europe, aux Etats-Unis, en Chine et en Inde,

4 – **Légère baisse du cours du gazole de -0,4%**, liée au même facteur.

4 – **Maintien du cours du dollar**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1er juin 2013 à zéro heure** :

1 - les prix maximum des carburants routiers sont fixés comme suit :

super sans plomb : **1,54 €/l** comme au mois de mai 2013,

gazole route : **1,27 €/l** comme au mois de mai 2013,

2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 22,33 € au lieu de 22,75 € en mai 2013 soit une baisse de 0,42€.

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens sur le mois de mai 2013 des carburants sont les suivants :

	Mai 2013	
	France métropolitaine	Martinique
Super sans plomb	1,52 €	1,54 €
Gazole	1,32 €	1,27 €

** Source UFIP (prix moyens constatés)*

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.

Le Préfet



Laurent PREVOST

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr
